

## PROCES VERBAL/COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 16 décembre 17h30, le Conseil syndical légalement convoqué par Madame Elise HUIN, Présidente, s'est réuni en visioconférence,

### Etaients présents :

- Délégués de la Communauté de communes du Vexin Normand : Elise HUIN, Gilles LUSSIER, Gilles DELON, Jean-Pierre FONDRILLE, Valérie ROGER
- Délégués de la Communauté d'Agglomération Seine Normandie Agglomération : Pascal HEMET, Gérald FROMENTIN
- Délégué de la commune de Boury en Vexin :
- Délégué de la commune de Courcelles les Gisors :
- Délégué de la commune de Bray et Lu : Romain SANVY
- Délégué de la commune de Montreuil sur Epte :

### Secrétaires administratifs présents :

- Stéphane BERTHELIER

Monsieur Pascal HEMET, conseiller syndical, a été nommé secrétaire de séance.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2024

*Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité par 8 voix le procès-verbal de la précédente séance, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales*

## ETAT DES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LA PRÉCÉDENTE ASSEMBLÉE

- Décision 2024001 - Avenant n°1 au contrat d'assurance RC avec GROUPAMA
- Décision 2024002 - Convention pour la mise à disposition de la structure mini-golf
- Décision 2024003 – Réexpédition définitive du courrier de Gisors vers Etrépany

# FINANCES : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2025

**Rapporteur : Monsieur Romain SANVY, 1<sup>ère</sup> Vice-Président en charge des Finances**

Vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget, un débat ait lieu au Conseil sur les orientations budgétaires ;

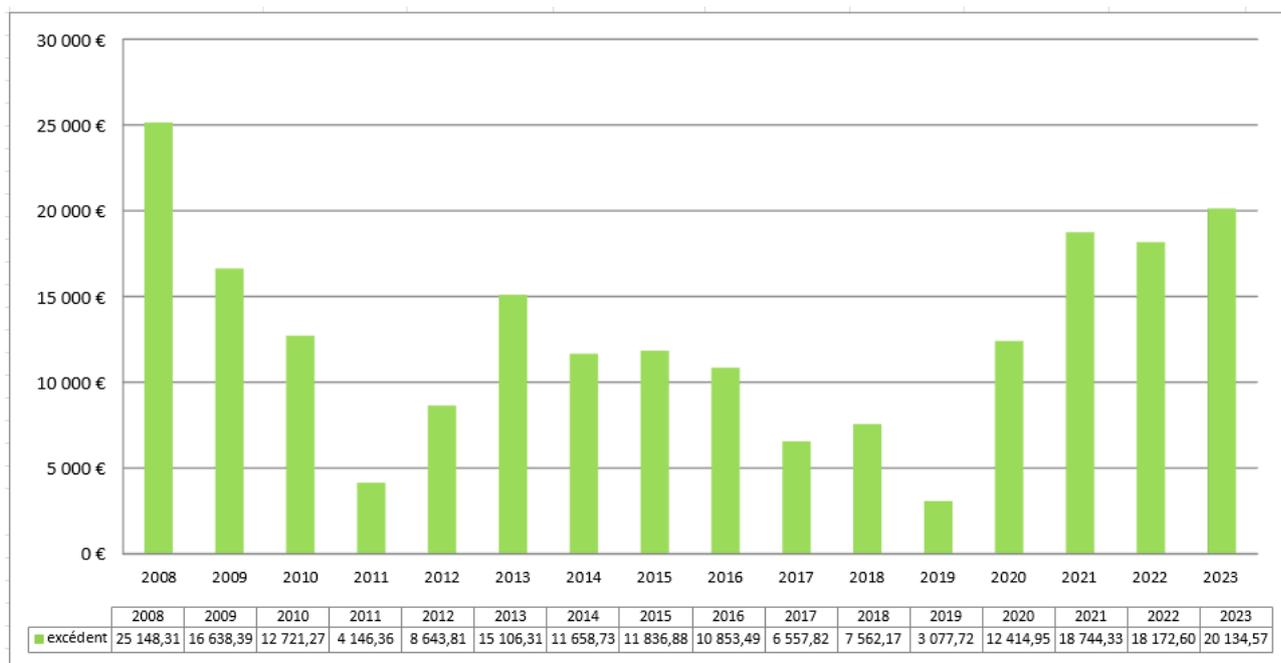
Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi Notre, qui précise que ce débat doit être « *un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette (...). Dans les collectivités de plus de 10.000 habitants, le rapport comporte en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, et notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique* » ;

Considérant que ce débat constitue un élément majeur de la procédure budgétaire. Il fixe les grandes lignes conductrices pour l'exercice à venir en se fondant sur les projets et le contexte général. Il est l'occasion de s'interroger sur les moyens qu'il sera possible de mobiliser non seulement pour l'exercice 2025 mais aussi pour les années futures ;

Considérant qu'afin de donner véritablement lieu à débat, les orientations budgétaires présentées ci-après mettent en évidence les principaux projets de continuité que le Syndicat Mixte de la Voie Verte souhaite mettre en œuvre pour l'année 2025.

## • L'évolution de l'excédent 2008/2023

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de l'excédent du syndicat mixte de 2008 à 2023 (dernier compte administratif connu) :



## • L'évolution des dépenses et recettes 2014 -2024

Les dépenses et recettes du syndicat mixte de la voie verte depuis 2014 sont retracées dans les tableaux ci-dessous :

Compte	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	BP2023	CA2023	BP2024
023	Virement à la sect. d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00					
60612	Energie / électricité											0,00	170,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	743,08	236,10	108,41	180,64	88,73	156,09	81,41	220,00	0,00	220,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	245,24	95,42	22,65	204,85	716,41	0,00	47,04	168,25	300,00	0,00	300,00
6064	Fournitures de bureau	0,00	0,00	0,00	16,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	23 412,30	19 622,10	19 192,80	22 677,05	21 899,61	61 069,28	25 742,94	25 997,14	26 901,04	38 869,34	26 848,90	39 478,08
6135	Locations mobilières	0,00	75,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Primes d'assurances	1 171,67	1 119,34	1 162,24	1 190,56	1 202,47	1 220,49	965,18	997,88	1 057,20	1 169,00	1 168,10	1 268,00
6218	Autre personnel extérieur	7 894,66	8 799,74	9 884,78	9 394,00	9 146,12	10 105,29	9 748,22	8 192,20	8 831,78	13 680,00	10 789,74	12 500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	133,52	104,20	0,00	110,00	185,05	0,00	37,00	0,00	0,00	0,00	110,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 866,28	3 864,25	3 258,50	3 637,90	5 000,00	4 699,87	80,50	4 125,60	6 556,07	7 000,00	5 978,00	6 600,00
64131	Rémunération personnel non titulaire	1 907,66	178,55	551,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	332,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	18,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités élus	7 655,09	7 706,87	7 564,22	7 784,38	6 805,92	7 280,64	7 431,36	7 886,69	7 923,55	8 600,00	8 368,98	8 600,00
6533	Cotisations retraite des élus	215,95	304,72	184,19	549,23	661,28	313,79	304,26	359,58	400,00	400,00	351,60	400,00
6534	Cotisations sécurité sociale					763,22	767,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6535	Formation des élus	0,00	0,00	0,00	78,56	0,00	158,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65588	Autres						2,56	0,82	2,18	1,90	5,00		
657341	Subventions fonct. aux communes membres de GFP	1 680,00	1 680,00	1 680,00	1 680,00	1 680,00	1 680,00	1 680,00	1 680,00	1 680,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subventions fonct. aux groupements de collectivités	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
66111	Intérêts sur emprunt	767,19	588,37	401,16	205,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,45	10,00
66112	ICNE	-166,89	-174,73	-182,92	-191,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts de comptes courants et de dépôts						37,50	75,79					50,00
6811	Dotations aux amortissements	3 036,70	3 036,58	2 102,41	1 529,08	1 705,03	1 250,16	2 721,20	840,68	861,80	1 611,00	1 610,23	1 500,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>55 424,49</b>	<b>50 650,27</b>	<b>50 136,88</b>	<b>52 420,12</b>	<b>63 200,68</b>	<b>94 579,35</b>	<b>53 385,53</b>	<b>54 729,76</b>	<b>58 922,58</b>	<b>76 354,34</b>	<b>59 728,00</b>	<b>75 596,08</b>
002	Excédent ordinaire reporté	8 725,66	5 801,17	7 650,90	10 014,02	6 557,82	5 857,14	1 164,33	7 780,36	13 051,06	14 242,34	14 242,34	14 594,08
70878	Remboursement de frais par d'autres contribuables										2 110,00		1 000,00
74741	Participations des communes	15 225,00	15 225,00	15 225,00	5 250,00	4 593,75	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
74751	Participations des groupements de communes	37 275,00	37 275,00	37 275,00	47 250,00	47 906,25	54 000,00	54 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels						29 885,76	0,00	54 000,00	54 000,00	54 000,00	54 000,00	54 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante						0,78	1,56	0,46	1,17	2,00	0,66	2,00
7788	Produits exceptionnels									112,69		79,08	
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>61 225,66</b>	<b>58 301,17</b>	<b>60 150,90</b>	<b>62 514,02</b>	<b>59 057,82</b>	<b>95 743,68</b>	<b>61 165,89</b>	<b>67 780,82</b>	<b>73 164,92</b>	<b>76 354,34</b>	<b>74 322,08</b>	<b>75 596,08</b>
	<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 801,17</b>	<b>7 650,90</b>	<b>10 014,02</b>	<b>10 093,90</b>	<b>5 857,14</b>	<b>1 164,33</b>	<b>7 780,36</b>	<b>13 051,06</b>	<b>14 242,34</b>	<b>0,00</b>	<b>14 594,08</b>	<b>0,00</b>

Compte	Libellé	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	BP2023	CA2023	BP2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	3 536,08	0,00						
1641	Emprunt en euros	3 812,79	3 991,61	4 178,82	4 374,80	0,00	0,00						
2041482	Subventions d'équipement versées / autres communes	1 803,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
2151	Travaux de voirie						1 172,08						
2152	Installations de voirie	0,00	280,75	0,00	0,00	0,00	34,80						
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 120,80	1 270,10	1 759,80	0,00	1 296,00			2 624,81	5 541,26	0,00	7 471,07
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 615,97</b>	<b>5 393,16</b>	<b>5 448,92</b>	<b>6 134,60</b>	<b>3 536,08</b>	<b>2 502,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 624,81</b>	<b>5 541,26</b>	<b>0,00</b>	<b>7 471,07</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	8 183,83	5 857,56	4 185,95	839,44	0,00	1 705,03	1 913,39	4 634,59	5 693,27	3 930,26	3 930,26	5 540,49
021	Virement de la sect. de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
10222	FCTVA	253,00	685,00	0,00	230,00	0,00	289,00		218,00				430,58
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	3 536,08	0,00						
2031	Frais d'étude						1 172,08						
28041482	Amortissements fonds de concours							1 803,18					
28152	Amortissements installations de voirie	0,00	0,00	280,75	0,00	0,00	34,80						
28158	Amortissements sur autres installations...	1 746,62	1 746,50	419,58	0,00	0,00	0,00						
28184	Amortissements sur mobilier	476,45	476,45	476,45	476,45	476,45	218,15						
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	813,63	813,63	925,63	1 052,63	1 228,58	1 032,01	883,22	840,68	861,80	1 611,00	1 610,23	1 500,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>11 473,53</b>	<b>9 579,14</b>	<b>6 288,36</b>	<b>2 598,52</b>	<b>5 241,11</b>	<b>4 416,27</b>	<b>4 634,59</b>	<b>5 693,27</b>	<b>6 555,07</b>	<b>5 541,26</b>	<b>5 540,49</b>	<b>7 471,07</b>
	<b>SOLDE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 857,56</b>	<b>4 185,98</b>	<b>839,44</b>	<b>-3 536,08</b>	<b>1 705,03</b>	<b>1 913,39</b>	<b>4 634,59</b>	<b>5 693,27</b>	<b>3 930,26</b>	<b>0,00</b>	<b>5 540,49</b>	<b>0,00</b>

## • Les moyens humains

Le syndicat mixte de la voie verte ne dispose pas de personnel propre mais certains agents de la Communauté de communes du Vexin Normand sont mis à disposition en indemnités accessoires, de la façon suivante :

### 1 Travail administratif :

Mobilisation de 6 agents de la Communauté de communes du Vexin Normand au regard de leurs compétences pour les missions suivantes :

- DGS : Suivi, mise en place, rapports et délibérations du Conseil syndical, suivi technique du marché de débroussaillage/élagage/soufflage ;
- Directrice des Finances : Mandats, Titres, BP, CA, Compte de Gestion, FCTVA, Immobilisations ;
- Agent des Ressources Humaines : Payes, Arrêtés, Mandats RH, Conventions ;
- Directeur de l'Administration Générale Marchés : Suivi technique, Suivi et lancement des marchés/conventions, rapports et délibérations du conseil, convocation ;
- Directrice des services techniques : Actions ponctuelles d'animation (fête de la voie verte) ;
- Responsable du pôle secrétariat/communication : Travail de secrétariat, Courriers, Organisation.

**Il est à noter que ce sont 1,75/35ème qui sont rémunérés aux agents sachant que le travail est globalement plus conséquent en termes de temps de travail.**

## **2 Travaux d'entretien courant :**

Mobilisation d'une partie de l'équipe voirie (site de Gisors) pour les missions suivantes :

- Balayage avec véhicule tracté/déblayage des arbres tombés/divers
- Entretien courant des enrobés en cas de besoin
- Aide à l'installation de matériel (tables, poubelles, sanisettes...), panneaux, signalétiques...
- Nettoyage du parking de Neaufles Saint Martin

### **• Les perspectives 2025**

**En termes de fonctionnement**, les marchés de nettoyage et d'élagage de la Voie Verte vont être renouvelés pour la période 2024-2027. Il s'agit :

- Du marché de travaux de débroussaillage, d'élagage et de soufflage des feuilles pour :
  - l'entretien des espaces verts et des accotements à raison de 5 voire 6 passages annuels ;
  - l'élagage réalisé 1 ou 2 fois dans l'année en avril et en octobre ;
  - le soufflage des feuilles ;
  - des interventions ponctuelles en cas de chutes d'arbres par exemple.
- Du marché de nettoyage de la voie verte à raison de 23 à 30 passages annuels.

La convention avec la Commune de Courcelles-les-Gisors concernant l'entretien du parking de Neaufles Saint Martin, pour un coût annuel de 1 680 € a été dénoncée par la commune faute de personnel. Cet entretien est depuis 2023 fait en interne par les agents mis à disposition par la Communauté de communes.

L'entretien des 10 boîtes à lire installées tout le long de la voie (Gisors, Neaufles Saint Martin, Dangu, Gisancourt, Château-sur-Epte, Berthenonville, Aveny, Bray et lu, Fourges et Gasny) qui permettent aux gens qui passent de prendre, déposer, échanger des livres gratuitement.

En matière d'animations, il est proposé de reconduire la fête de la Voie verte en 2025 vu le succès rencontré chaque année et notamment de poursuivre le couplage de défis sportifs intervillages, avec des jeux plus intellectuels permettant l'accessibilité au plus grand nombre.

**En termes d'investissement**, sur l'exercice 2024, aucun investissement n'a été réalisé. Pour 2025, des crédits seront réinscrits afin de permettre l'achat de matériel de remplacement en cas de dégradations (bancs, poubelles, panneaux...).

Dans le contexte budgétaire actuel de plus en plus contraint où des économies doivent être réalisées sur les budgets des collectivités, il est proposé de réduire de 10% les cotisations appelées auprès des collectivités membres.

Ces orientations budgétaires, seront présentées en détail lors du vote du budget primitif 2025.

***Monsieur DELON souligne que l'excédent n'augmente pas trop. Il pense que c'est bien de garder quelques « réserves » au cas où il y aurait besoin de faire une dépense supplémentaire.***

***Madame la Présidente précise que les charges pourraient augmenter avec la nouvelle convention proposée prochainement par le Département.***

***Monsieur DELON est d'accord et il pense qu'il n'est donc pas judicieux de diminuer les cotisations des membres alors que les charges vont augmenter.***

***Monsieur LUSSIER rappelle aussi que les agents communautaires interviennent de plus en plus sur la voie verte. Il se demande si la fête de la Voie Verte ne pourrait pas se dérouler tous les 2 ans et non tous les ans.***

***Monsieur HEMET se demande s'il ne faudrait pas prévoir une diminution de 5% et non de 10%.***

***Madame la Présidente souligne qu'il a été imaginé une baisse de 10% pour se caler sur ce qui est fait sur le budget de la Communauté de communes du Vexin Normand.***

*Madame HUIN rappelle qu'un rendez-vous sera prochainement programmé à la demande de Monsieur DUCHE et que l'on devrait en savoir plus à ce moment.*

*Madame la Présidente – au vu de ces échanges – propose donc de ne pas diminuer le montant des cotisations des membres et de mieux valoriser le travail fait par les agents communaux.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 8 votants décide :**

- De prendre acte du débat qui s'est tenu sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

<p style="text-align: center;"><b>FINANCES :</b> <b>AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES</b> <b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET</b> <b>PRIMITIF 2025</b></p>
--

**Rapporteur : Monsieur Romain SANVY, 1<sup>ère</sup> Vice-Président en charge des Finances**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 ;

Vu l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 « d'amélioration et de décentralisation », modifiant le premier alinéa de l'article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et consacrant la pratique des « autorisations budgétaires spéciales » ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L1612-1) prévoit qu'avant le vote du budget primitif en M14, l'organe délibérant a la possibilité :

- en section de fonctionnement, de recouvrer les recettes, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente sans aucune formalité ;
- en section d'investissement, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent (hors crédits inscrits pour le remboursement de la dette), sous réserve d'y avoir été autorisé préalablement par le Conseil syndical précisant le montant et l'affectation des crédits ;

Considérant que la Présidente est en droit de mandater les dépenses d'investissement afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du Budget Primitif 2025 ;

Considérant que les crédits ouverts en investissement au Budget Primitif 2024 étaient de 7 471,07 € (hors remboursement de la dette), le quart de l'investissement représente 1 867 € ;

Compte tenu de ces éléments ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 8 votants décide :**

- D'autoriser Madame la Présidente à **ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER** les dépenses d'investissement ci-dessous avant le vote du Budget de l'année 2025 :
  - **Compte 2188 : Autres immobilisations corporelles = 1 000 €**
- De rappeler que concernant la section de fonctionnement, le recouvrement des recettes, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses se fait sans aucune formalité préalable dans la limite de celles inscrites au Budget de l'année précédente.

# ANIMATIONS : BILAN DE LA FETE DE LA VOIE VERTE

## « EDITION 2024 »

**Rapporteur : Monsieur Gérald FROMENTIN, 2<sup>me</sup> Vice-Président en charge des Animations**

Considérant que la fête de la Voie Verte Gisors-Gasny a eu lieu le dimanche 29 septembre 2024 sur le site de Gisancourt (commune de GUERNY) en rassemblant un grand nombre de personnes tout le long de la journée ;

Considérant la mise à disposition gratuite de la salle des Fêtes de Gisancourt (stockage, toilettes, cuisine, cour d'école, terrain de football,...) par la commune de Guerny ;

Considérant les animations mises en place rappelées de manière synthétique :

- ✓ Tenue d'un petit déjeuner offert à Gisancourt avec des produits locaux/bio/du terroir par le Syndicat Mixte de la Voie Verte ;
- ✓ Organisation d'une randonnée pédestre tout public et d'une randonnée cycliste tout public au départ de Gisancourt et encadrées par les sections sportives de l'Entente gisorsienne de Monsieur Claude MALYSSE ;
- ✓ Proposition de location de vélos gratuits (prestation payée par le Syndicat Mixte), SPORT 2000 GISORS ;
- ✓ Restauration sur place assurée par un foodtruck (Crêperie, Food truck de l'Andelle) et l'Association des Fêtes et Loisirs de Guerny-Gisancourt ;
- ✓ Location de 6 structures gonflables pour les enfants (prestation payée par le Syndicat Mixte), société PLAY'EURE ;
- ✓ Mise en place de défis sportifs et intellectuels inter-villages / associations / inter-entreprises sous l'égide de l'Entente gisorsienne pour les défis sportifs et sous l'égide de la Direction de la Lecture publique de la Communauté de communes du Vexin Normand pour les défis intellectuels ;
- ✓ Installation d'un marché artisanal « Foire à la Ripaille », association de Monsieur Yves LANGLOIS ;
- ✓ Déambulation d'une bandillia (fanfare), association de Madame Sophie EPINEAU...

Considérant qu'un marché artisanal a également été remis en place avec les chiffres suivants : **12 stands tenus sur 23 annoncés par la « Foire à la Ripaille »**

Considérant enfin que des partenariats perdurent avec l'Entente gisorsienne, ses sections sportives de Gisors et la Direction de la Lecture publique afin qu'elles organisent le défi inter villages avec les chiffres clés suivants :

- **Epreuves organisées :**
  1. *PÉTANQUE*
  2. *BASKET*
  3. *CYCLO*
  4. *RUGBY*
  5. *GOLF*
  6. *TIR A LA CORDE*
  7. *QUESTIONNAIRE INTERACTIF*
- **10 équipes engagées :**

n°	NOM DE L'EQUIPE	CAPITAINE
1	Les C borgs (Noyers)	Duval Deslandes Frédérique Amélie
2	Les Frelons (La Neuve Grange 1)	Carole Debarre
3	Les Bourdons (La Neuve Grange 2)	Chaillou Alexis
4	Ville de Gisors	Christelle Vivier

5	<b>DNJ (Courcelles les Gisors)</b>	Kylian Schmit
6	<b>SE2 (Courcelles les Gisors)</b>	Hatem Barkallah
7	<b>la CDC VN agents</b>	Nri Gocmen
8	<b>La chouette (château sur Epte)</b>	Mélanie Thiriau Bernardin
9	<b>Sygom</b>	Monia
10	<b>Chikmuns (Ado)</b>	Kaniel Diawo

Vu enfin les chiffres clés mis en annexe pouvant être établis :

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 8 votants décide :**

- De prendre acte du bilan de la fête de la Voie verte 2024 avec les documents tels que joints en annexe.

## **TECHNIQUE : BILAN DES OPERATIONS TECHNIQUES DE LA VOIE VERTE POUR L'ANNEE 2024**

**Rapporteur : Monsieur Gilles LUSSIER, 3<sup>ème</sup> Vice-Président en charge du Technique**

Considérant que dans le cadre de la valorisation de la Voie Verte Gisors-Gasny, le Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte doit, au regard de la convention de gestion et d'entretien conclue avec le Conseil Général de l'Eure, procéder au maintien de la propreté de la Voie Verte (y compris le mobilier urbain) ;

Considérant que 5 types d'opérations techniques sont effectués chaque année, à savoir :

- **le nettoyage : Marché renouvelé en fin d'année 2023 ; Société attributaire TV Net (sise à Magny en Vexin) ;**
- **le débroussaillage/élagage/soufflage de feuilles : Marché renouvelé en fin d'année 2023 ; société attributaire HD paysages (sise à Gasny) ;**
- **les interventions urgentes opérées en régie par les services communautaires ;**
- **les interventions urgentes faites par une entreprise ;**
- **le nettoyage du parking de la voie verte situé à Neaufles Saint Martin assuré dorénavant par les agents de la Communauté de communes du Vexin Normand suite à la résiliation de la convention d'entretien par la commune de Courcelles les Gisors ;**

### **Sur le nettoyage, marché délégué à TV net:**

La société TVNet assure le ramassage des papiers, détritrus sur la Voie Verte et sur ses accotements, le ramassage des déjections canines, le nettoyage des panneaux de signalétique et touristiques apposés ainsi que du mobilier urbain (tables de pique-nique, bancs, poubelles, bacs des poubelles, panneaux de règlement intérieur) ainsi que l'enlèvement, le nettoyage et l'évacuation des détritrus (papiers, ...) trouvés dans les poubelles apposées tout au long du parcours de la Voie et enfin le nettoyage du parking de Neaufles Saint Martin pour le coût, au titre de l'année 2024, de 260.00 € HT par passage soit 312.00 € TTC, soit de 9 100.00 € HT (10 920.00 € TTC), correspondant à 35 passages.



Planning DE BASE des prestations de nettoyage sur la Voie Verte - ANNEE 2024													
	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	
Prestations de base		Jeudi 1			Jeudi 2			Jeudi 1	Jeudi 5				
				Jeudi 11	Jeudi 9	Jeudi 6	Jeudi 4	Jeudi 8	Jeudi 12	Jeudi 10	Jeudi 7		
	Jeudi 18	Jeudi 15	Jeudi 14			Jeudi 13	Jeudi 11	Vendredi 16	Vendredi 19			Jeudi 12	
				Jeudi 25	Jeudi 23	Jeudi 20	Jeudi 18	Jeudi 22	Jeudi 26	Jeudi 24	Jeudi 21		
	Jeudi 29	Jeudi 28		Jeudi 30	Jeudi 27	Jeudi 25	Jeudi 29	Lundi 30					
TOTAL/MOIS	1	3	2	2	4	4	4	5	5	2	2	1	35

En général, la société intervient l'après-midi. Le temps de travail est d'environ 3h30-4h00

NB : Nombre de poubelles sur la Voie Verte Gisors/Gasny : 18  
 Nombre de tables pique-nique : 6  
 Nombre de bancs : 12  
 Nombre de panneaux : 9

**RAPPEL DES PRESTATIONS A FAIRE**

a/ A chaque passage

- le ramassage et l'évacuation des papiers, détritiss sur la Voie Verte et sur ses accotements (dans la limite du fauchage soit à 2.5 m de la limite de l'enrobé de chaque côté) et abords proches (tout ce qui est visible et proche de la Voie Verte doit être ramassé) ;
- le ramassage et l'évacuation des déjections canines sur la Voie Verte et sur ses accotements et en cas de mise en place, réapprovisionnement en sacs plastiques fournis par le Syndicat Mixte des points de distribution des sacs de ramassage des déjections canines ;
- l'enlèvement, le nettoyage et l'évacuation des détritiss (papiers, ...) trouvés dans les poubelles apposées tout au long du parcours de la Voie Verte, avec remplacement du sac poubelle ;
- le nettoyage du parking de Neaufles-Saint-Martin.

b/ Chaque trimestre

- le nettoyage des panneaux de signalétique et du mobilier urbain (tables de pique-nique, bancs, poubelles, panneaux de règlement intérieur), et des panneaux touristiques.

**Sur le débroussaillage/élagage/soufflage de feuilles, marché délégué à HD paysages :**

La Société HD paysages assure ce marché qui comprend les prestations suivantes :

- l'élagage ;
- le débroussaillage des accotements ;
- les prestations de soufflage de feuilles ;

Le tableau ci-après met en exergue les passages effectués sur l'année 2024 qui ont un coût de l'ordre de 17 264.75 € TTC/an avec :

- 1 élagage par an à 3 841.20 € TTC ;
- 5 débroussaillages à 2 051.39 TTC/l'unité ;
- 2 soufflages à 1 583.30 € TTC/l'unité

1 PRESTATION ELAGAGE		COÛTS TTC	5 PRESTATIONS NETTOYAGE		COÛTS TTC	2 PRESTATIONS SOUFFLAGE FEUILLES		COÛTS TTC
2024	2024							
						1/2 Soufflage feuilles Fait 2 avril		1583,30
				1 prestation de nettoyage/débroussaillage/élagage de sécurité FAIT ENTRE LE 10 ET 22 AVRIL 2024 AVEC ELAGAGE A GISEMENT ET LE PAPIERUS ET	2 051,39			
				2 prestation de nettoyage/débroussaillage/élagage de sécurité FAIT le Mardi 7 mai 2024	2 051,39			
				3 prestation de nettoyage/débroussaillage/élagage de sécurité JURN 2024	2 051,39			
				4 prestation de nettoyage/débroussaillage/élagage de sécurité	2 051,39			
				5 prestation de nettoyage/débroussaillage/élagage de sécurité	2 051,39			
	1/1 ELAGAGE	3 841,20 €				2/2 Soufflage feuilles		1583,30
TOTAL		3 841,20						3 166,60 €
BUDGET 2024 PREVUS TTC SUR LA BASE DE CE MARCHE 02 MP 2023		17 264,75						

Il est à mentionner qu'il reste à faire sur l'année 2024, un soufflage de feuilles (prestation à finaliser en décembre 2024) et un élagage (prestation prévue en décembre 2024).

Parallèlement, des opérations de plus en plus régulières s'effectuent en urgence dans le cadre du marché, pour des interventions de type, arbres en limite de propriété, arbres tombés, interventions poubelles et mobiliers dégradés par les services techniques de la Communauté de communes du Vexin Normand et ce malgré la procédure faite avec les communes qui souvent ne nous donnent pas le nom du propriétaire et demande de l'urgence pour intervenir ; Cela a été le cas 20 fois dans l'année 2024

A ces éléments s'ajoutent les 5 interventions (pour 1 150 €) d'entreprises spécialisées sur la Voie verte (4 interventions pour nids de frelons par la Société Allo frelons + 1 intervention pour des arbres trop importants à débiter pour une intervention en régie et mandatée à la Société HD Paysages faite en fin d'année 2023 mais prise sur le BP 2024) :

<b>Prestations faites le 20/12/2023 arbres à débiter à Beaucéré par Hd paysages</b>	<b>565,49 €</b>
<b>Intervention du 30 juillet 2024 sur le panneau d'affichage voie verte à Neaufles Allo frelons (essai de frelons)</b>	<b>95,00 €</b>
<b>Intervention du 26 août 2024 sur un tronc d'arbres table pique voie verte à Neaufles pour un essai de frelons par Allo frelons</b>	<b>100,00 €</b>
<b>Intervention du 01 10 2024 pour un nid de frelons sur la voie verte à Neaufles par Allo frelons</b>	<b>195,00 €</b>
<b>Intervention du 29 10 2024 pour un nid de frelons sur la voie verte à Gasny par Allo frelons</b>	<b>195,00 €</b>

Enfin, il convient de rappeler que dorénavant la Communauté de communes du Vexin Normand entretient le parking de la Voie verte située à Courcelles-lès-Gisors, suite à la dénonciation de la convention par la commune. **Ces éléments ont généré en 2024 : 108 heures de travail faites sur 3 mois.**

Vu l'ensemble de ces éléments ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 8 votants décide :**

- De prendre acte du bilan technique 2024 sur la Voie Verte.

<p style="text-align: center;"><b>ADMINISTRATION GENERALE : AVENANT N°7 A LA CONVENTION D'ENTRETIEN ET DE GESTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EURE</b></p>
---

**Rapporteur : Madame la Présidente**

Considérant que le Département de l'Eure a assuré la maîtrise d'ouvrage entre 2006 et 2008 de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte, et que cette voie verte a été financée par le Département, le Conseil Régional de Haute-Normandie et les fonds FEDER ;

Vu que le Syndicat mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte a été créé en 2008 sur demande du Département afin d'être compétent en matière de gestion, d'entretien et d'animation de la voie verte sur les 24 kilomètres qui relient Gasny à Gisors en passant en termes de frontières administratives par les départements de l'Eure, l'Oise, le Val d'Oise ;

Considérant que le Département a souhaité confier par le biais d'une convention, l'entretien courant de ladite Voie verte au Syndicat mixte et qu'une première convention a été signée en 2008 ;

Considérant que le Syndicat et le Département ont signé une nouvelle convention en juillet 2009 valable 10 ans (5 ans en tacite reconduction de 5 ans) qui est arrivée à échéance le 5 juillet 2019 ;

Considérant que le Département a proposé une nouvelle convention d'entretien et de gestion, convention avec laquelle le syndicat n'est pas en accord pour le moment au regard des nouvelles charges transférées à ses soins, à savoir barrières, interventions diverses ;

Compte tenu de ces éléments, et ce afin d'éviter des ruptures dans la convention d'entretien actuel qui ne pose aucun problème, il a été signé 6 avenants dont le dernier a une échéance au 31 décembre 2024 ;

Dans l'attente de la nouvelle convention entre le Département et le Syndicat Mixte, il est proposé d'établir un nouvel avenant n°7 pour prolonger l'actuelle convention, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, jusqu'à ce qu'une nouvelle convention soit signée ;

Vu l'ensemble de ces éléments ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 8 votants décide :**

- D'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°7 à la convention, ci-annexée, convention afférente à l'entretien et animation avec le Département de l'Eure ;
- De rappeler que cet avenant n°7 ne vise qu'à prolonger jusqu'à fin 2025 la convention actuelle avec le Département de l'Eure, pour être substituée à terme par la nouvelle convention cadre proposée par le Département, convention avec laquelle, le syndicat n'est pas en accord pour le moment au regard des charges transférées (barrières, interventions, ..).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.**

**La Présidente du Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte certifie que le présent procès-verbal a été affiché sur le panneau d'affichage situé à l'extérieur des locaux prévus à cet effet le : 23/12/2024**

**Pascal HEMET**

**Secrétaire de séance**



**Elise HUIN**

**Présidente**